

# Collectif *UniversFreebox*

## Charte Du Collectif Univers Freebox

### **1. Les sections.**

1.1 : Le collectif comprendra plusieurs sections qui auront pour mission de s'occuper d'un dossier particulier comme celui des chaînes allemandes, italiennes, portugaises ou encore locales.

1.2 : Le collectif pourra évoluer vers d'autres sections qui pourront être créées sur l'initiative des participants. Des sections spécialisées pourraient être chargées de suivre des dossiers particuliers comme ceux concernant TPS-TF1/M6, ou encore en ce qui concerne les chaînes de sport ou de cinéma.

### **2. Composition d'une section.**

2.1 : Pour chaque section, une équipe sera constituée avec un chargé de section qui aura pour rôle de coordonner les actions de la section et de faire part à l'ensemble de la communauté, des évolutions de la situation.

2.2 : L'ensemble de l'équipe se concertera sur les diverses actions à mener et le chargé de section sera là pour veiller au bon fonctionnement de la section, cependant celui-ci n'aura pas le rôle de chef mais réellement celui de coordinateur.

2.3 : Le chef pourra être désigné de différentes manières selon la façon dont se présente la situation, l'idéale étant que celui-ci soit élu par l'ensemble de l'équipe de ladite section, en choisissant un membre en son sein. Cependant ceci n'est pas une règle absolue et la direction se garde le droit de tout initiative à ce sujet.

### **3. Communications et les communiqués officiels.**

3.1 : Les communications et les communiqués officiels seront faits, soit par le chargé de section au nom de toute la section et du collectif, ou par une personne de l'équipe désignée par le chargé de section comme délégué de la section toujours au nom de la section et du collectif. Le rédacteur devra cependant maîtriser de manière satisfaisante le français et surtout, s'il y a lieu la(les) langue(s) étrangère(s) employée(s) pour les communications avec les chaînes concernées.

3.2 : La rédaction d'une communication et d'un communiqué répondront à des modèles précis de formulation. Ceux-ci seront construits par l'ensemble des membres du collectif.

3.3 : Toute communication ou communiqué portera le sigle d'Univers Freebox et sera signé par le chargé de section au nom de la section et par le secrétaire général ou le président au nom du collectif.

3.4 : Toutes les communications au sein du collectif se feront à travers le forum et dans ces différentes divisions. Celui-ci sera disponible sur le forum général d'Univers Freebox.

3.5 : Une adresse mail sera créée pour chaque section. Toutes les communications et déclaration officiels se feront via cette adresse mail attitrée. Celle-ci sera gérée par le chargé de section qui communiquera les informations s'il y a lieu à la section et/ou au collectif via le forum.

#### **4. Le site Univers Freebox.**

4.1 : Le site Univers Freebox réservera une place particulière au collectif. En effet celui-ci se fera le vecteur de présentation et de communication du collectif.

4.2 : Tous les communiqués y seront publiés ainsi que les rapports d'actions.

4.3 : Le fonctionnement du collectif y sera présenté.

4.4 : Les différentes sections y seront affichées avec l'ensemble de l'équipe et le chargé de section.

#### **5. Direction.**

##### **5.1. Le président.**

5.1.1 : L'ensemble du collectif sera géré par un Président.

5.1.2 : Ce poste est réservé à l'initiateur du collectif, et il est nommé à durée indéterminée.

5.1.3 : Il aura pour mission de coordonner les différentes actions du collectif et de faire part à l'ensemble de la communauté des évolutions à signaler.

5.1.4 : Il garde un droit de regard sur l'ensemble du collectif, à savoir les actions de chaque section, des propos tenus au sein de chaque section et des informations et communications échangées par celle-ci notamment par les adresses mails.

5.1.5 : Il est chargé de toutes les communications officielles au nom du collectif et plus généralement de la représentation du collectif.

5.1.6 : Toute proposition peut être soumise au président, et celui-ci décidera de l'application de celle-ci, s'il y a lieu, avec les chargés de sections.

5.1.7 : Le changement de chargé de section se fera sur décision du Président, sur proposition d'un nombre significatif de membres de ladite section ou sur constat d'incapacité ou d'inefficacité apprécié par le président lui-même.

5.1.8 : Les décisions du président sont absolues, mais des remarques peuvent être faites à leurs sujets.

##### **5.2. Le secrétaire général.**

5.2.1 : Le secrétaire général partagera les mêmes fonctions que le président du collectif.

5.2.2 : La valeur des décisions prises par le secrétaire général est la même que celle du président.

5.2.3 : L'autorisation pour tout acte peut être demandée au président comme au secrétaire général.

5.2.4 : En l'absence du président, le secrétaire général a la pleine compétence de ses actions et décisions.

5.2.5 : Toutes les actions du secrétaire général pourront faire l'objet d'un contrôle de la part du président.

5.2.6 : Le secrétaire général pourra convoquer une assemblée générale réunissant tous les chargés de section.

#### **6. Inscription.**

6.1 : l'inscription au collectif se fera par l'adresse suivante :

[collectif@universfreebox.com](mailto:collectif@universfreebox.com), en indiquant le nom souhaité pour le collectif, l'adresse mail de contact, la section à rejoindre ou la section à créer, et enfin justifier d'un intérêt particulier pour la section visée.

6.2 : Un membre peut faire partie de plusieurs sections à la fois mais ne peut être chargé que d'une seule section.

## 7. Portée et modification du texte.

7.1 : Ce texte à valeur de chartre de fonctionnement, et pour cela il doit être respecté par les membres du collectif pour en assurer le bon fonctionnement.

7.2 : Toute modification de ce texte se fera sur la volonté du président.

7.3 : Une modification du fonctionnement d'une section pourra se faire de manière particulière sur demande du chargé de section ou d'un nombre significatif de membres de ladite section.

7.4 : La modification du texte relève du président et peut se faire sur proposition du secrétaire général, d'un chargé de section ou d'un nombre significatif de membres.

7.5 : Le président peut lui-même interpréter changer ou combler les lacunes du texte.



Elias Geoffroy  
Président du collectif Univers *Freebox*

## Collectif *UniversFreebox*

Action pour l'arrivée de nouveaux contenus multimédia sur FreeboxTV

Le Collectif Univers *Freebox* est une initiative du site Univers *Freebox*.

Contact : [collectif@universfreebox.com](mailto:collectif@universfreebox.com)

## *UniversFreebox* news•actualité•média

Retrouvez toute l'actualité de FreeboxTV sur <http://www.universfreebox.com/>

Univers *Freebox* est un site d'actualité de l'offre audiovisuelle du FAI Free.

Contact : [contact@universfreebox.com](mailto:contact@universfreebox.com)